

## Questionnement : Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

### A) Les notions

Notions exigibles des élèves	Notions pouvant être utilisées à des fins didactiques mais non attendues	Notions hors programme
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inégalités</li> <li>✓ Inégalités économiques</li> <li>✓ Inégalités sociales</li> <li>✓ Rapport inter-quantiles</li> <li>✓ Courbe de Lorenz</li> <li>✓ Coefficient de Gini,</li> <li>✓ Top 1%</li> <li>✓ Corrélation de revenu parents-enfants</li> <li>✓ Égalité</li> <li>✓ Égalité des droits</li> <li>✓ Égalité des chances</li> <li>✓ Égalité des situations</li> <li>✓ Justice sociale</li> <li>✓ Utilitarisme</li> <li>✓ Libertarisme</li> <li>✓ Égalitarisme libéral</li> <li>✓ Égalitarisme strict</li> <li>✓ Pouvoirs publics</li> <li>✓ Fiscalité</li> <li>✓ Protection sociale</li> <li>✓ Services collectifs</li> <li>✓ Discriminations</li> <li>✓ Consentement à l'impôt</li> <li>✓ Effets pervers</li> <li>✓ Désincitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indicateur(s) de mesure de la corrélation de revenu parents-enfants (par exemple élasticité intergénérationnelle)</li> <li>✓ Équité</li> </ul>	

### B) Les points d'attention

- *Les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif : Le caractère cumulatif des inégalités peut prendre diverses formes :*
  - ✓ Inégalités éco=>inégalités éco
  - ✓ Inégalités sociales => inégalités sociales
  - ✓ Inégalités éco=> inégalités sociales
  - ✓ Inégalités sociales=> inégalités éco
- *Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants) » :*
  - ✓ Une question d'examen peut porter sur la distinction entre les outils de mesure statique et dynamique.
- *Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).*

L'objectif n'est pas de présenter les différentes conceptions de la justice sociale pour elles-mêmes mais bien de les mettre en relation avec les formes d'égalité :

- ✓ Utilitarisme : maximisation de la satisfaction totale ou moyenne, égalité des droits prédominante qui fonde la justice sociale. L'égalité des chances et l'égalité des situations peuvent être justifiées si elles favorisent l'efficacité économique, c'est-à-dire la satisfaction collective. La conception de l'utilitarisme peut être délicate à relier aux formes d'égalité pour les élèves. « L'utilitarisme est tout naturellement une doctrine universaliste qui tient compte dans une égale mesure des préférences et de la situation de chaque membre de l'espèce humaine, quels que soient son sexe, sa race ou son rang » (C.Arnsperger, P.Van Parijs, *Éthique économique et sociale*, La Découverte, 2003).
- ✓ Libertarisme : égalité des droits (de propriété de soi notamment), la question des autres formes d'égalité n'ont pas de sens. « L'évaluation libertarienne des institutions d'une société ne repose en effet en rien sur l'anticipation de leurs conséquences pour le bien-être de la population concernée. La question fondamentale est de savoir si ces institutions respectent et protègent les droits fondamentaux des individus : le droit de chaque personne à la pleine propriété d'elle-même, des choses qu'elle a créées et de celles dont elle est devenue, par appropriation originelle, par achat ou par don, le légitime propriétaire » (*ibidem*).
- ✓ Égalitarisme libéral : égalité des droits, des chances, les inégalités de situation sont justifiables si et seulement si elles profitent aux plus désavantagés (= principe d'égalité liberté, principe de d'égalité équitable des chances, principe de différence).
- ✓ Égalitarisme strict : tendre vers l'égalité des situations qui doit prédominer afin de réaliser l'égalité des droits et l'égalité des chances. « Ce qui distingue la justice marxiste de la justice rawlsienne n'est pas l'ampleur de l'égalisation des ressources proposées, mais la forme sous laquelle cette égalisation doit être effectuée. D'après Rawls, l'égalité des ressources devrait être poursuivie à travers une égalisation de la quantité de propriété privée disponible pour chaque individu. Pour Marx, en revanche, 'la théorie des communistes peut se résumer en une seule phrase : abolition de la propriété privée !' » (W.Kymlicka, *Les théories de la justice. Une introduction*, La Découverte, 2003).